



Conseil économique et social

Distr. générale
4 mars 2022

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Huitième session
Kigali (hybride), 3 - 5 mars 2022

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire*

Tables rondes plénières sur les mesures prises et les examens réalisés aux niveaux national et infranational pour mieux construire l'avenir et accélérer la réalisation du développement durable en Afrique : examens volontaires locaux et apprentissage par les pairs afin de stimuler l'action locale

Informations et lignes directrices pour la table ronde plénière sur les examens volontaires locaux

I. Date et heure

1. La table ronde se tiendra le 4 mars 2022, de 11 heures à 12 h 45.

II. Introduction

2. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont encouragés à « procéder à des examens réguliers et sans exclusive, dirigés et contrôlés par le pays, des progrès accomplis aux niveaux national et infranational ».
3. Les autorités d'entités infranationales comme les villes, les communes, les municipalités, les districts et d'autres administrations locales sont bien placées pour accélérer la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons et contribuer à la reprise après la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) et à la réalisation dans les meilleurs délais des objectifs mondiaux et régionaux fixés dans ces programmes.
4. Les participants à la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable ont appelé à étendre la participation des localités aux examens volontaires locaux et à renforcer l'appui fourni aux administrations infranationales.

* ECA/RFSD/2022/1.



5. Afin d'accroître la participation des administrations locales à la réalisation des objectifs, la CEA et ses partenaires ont aidé des administrations locales à effectuer des examens volontaires locaux. À cet égard, la CEA et ses partenaires ont élaboré des directives régionales pour les examens volontaires locaux en Afrique ; ces directives ont été approuvées par les collectivités locales et les États membres.

III. Objectifs

6. Les objectifs de cette table ronde sont les suivants :

a) Présenter des outils pour les examens volontaires locaux, tels que les lignes directrices régionales pour les examens volontaires locaux en Afrique, élaborées par la CEA et ses partenaires ;

b) Mettre en évidence la contribution des examens volontaires locaux au renforcement des examens volontaires nationaux, à la reprise après la pandémie de COVID-19 et à la consolidation des mesures visant à améliorer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

c) Partager les données d'expérience et les bonnes pratiques des villes et autres administrations locales dans la conduite des examens volontaires locaux.

IV. Format

7. La discussion sera menée par un panel composé de décideurs et d'experts de haut niveau venant de villes ou d'autres entités infranationales réalisant des examens volontaires locaux et de pays procédant à des examens volontaires nationaux. Une liste détaillée est présentée au paragraphe 9 ci-dessous.

V. Lignes directrices

8. La table ronde plénière se déroulera suivant les lignes directrices ci-après :

a) Le Président lancera la table ronde, en précisant l'objectif et en présentant les panélistes. Il donnera ensuite la parole au modérateur, qui dirigera les échanges entre les panélistes et les autres participants ;

b) Le modérateur demandera à chaque panéliste de répondre, en cinq minutes au maximum, à une ou plusieurs des questions suivantes :

i) Quelles sont certaines des bonnes pratiques et des leçons tirées en ce qui concerne les processus d'examen volontaire local et de suivi ?

ii) Quels sont les besoins prioritaires pour améliorer l'adoption et l'utilisation efficace des directives élaborées par la CEA et ses partenaires pour les examens volontaires locaux en Afrique ?

iii) Comment les examens ont-ils contribué aux efforts visant à assurer la reprise après la pandémie de COVID-19 et à centrer l'attention sur les politiques et programmes de nature à accélérer la mise en œuvre des deux programmes ?

iv) Sur la base des examens volontaires locaux que votre localité ou votre pays a réalisés, quelles sont certaines des politiques et pratiques qui ont fonctionné dans la riposte à la crise du COVID-19 et la mise en œuvre des deux programmes ?

v) De quelle manière la pandémie de COVID-19, le manque de données et de statistiques et d'autres problèmes ont-ils affecté les examens volontaires locaux et leur suivi ?

vi) Quelles sont les mesures et les modifications nécessaires pour renforcer les examens volontaires locaux de façon qu'ils contribuent davantage à mieux construire l'avenir après la pandémie de COVID-19 et à accélérer la réalisation du développement durable ?

vii) Le 28 avril 2022, le système des Nations Unies procédera à l'évaluation de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (*New Urban Agenda*) lors d'une réunion de haut niveau d'une journée. De quelle manière les examens volontaires locaux renforcent-ils la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ? Comment ce lien pourrait-il être renforcé ?

viii) Les examens volontaires locaux ont principalement rendu compte des progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau local. Quelles sont les possibilités offertes par les examens volontaires locaux pour suivre les performances en ce qui concerne d'autres programmes mondiaux et régionaux, tels que le Nouveau Programme pour les villes ou l'Agenda 2063 ?

c) Le modérateur facilitera un dialogue interactif entre les intervenants. Ce faisant, il donnera aux représentants des pays et des localités procédant à des examens volontaires locaux en 2022 l'occasion de poser des questions à ceux des localités ayant déjà pris part au processus d'examen ;

d) Il invitera ensuite les autres participants à poser des questions et à apporter d'autres contributions ;

e) À l'issue du dialogue, le modérateur présentera une synthèse des messages clefs, y compris les recommandations qui auront été formulées. Il redonnera ensuite la parole au Président, qui conclura la table ronde.

VI. Modérateur et panélistes

9. Le modérateur et les panélistes de la table ronde seront les suivants :

Président(e) : Le/la Président(e) du Bureau de la huitième session du Forum régional

Modérateur : Edlam Abera Yemeru, Directeur par intérim de la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales de la CEA

Panélistes :

- Monika Glinzler, Directrice des relations internationales du Ministère sud-africain des établissements humains (*Department of Human Settlements*)
- Jean Pierre Elong Mbassi, Secrétaire général de Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLUA)
- Le maire de Kanifing (Gambie), Talib Ahmed Bensouda
- Festus Hangula, Représentant de la jeunesse et Représentant du secrétariat national du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs en Namibie

- Raf Tuts, Directeur de la Division des solutions globales d'ONU-Habitat
 - Kabelo Lethunya, Responsable du logement au Ministère des gouvernements locaux et des chefferies du Lesotho
-